

La Lettre de SOS Éducation

Trimestriel d'information sur l'École
N° 5 - Juin 2008

Programmes du primaire : Xavier Darcos reprend les points clés du programme de SOS Éducation

Avec la publication des nouveaux programmes du primaire, les membres de SOS Éducation ont enregistré une impressionnante série de succès. Cours de morale, calcul mental, grammaire traditionnelle, histoire chronologique : le ministre de l'Éducation nationale, Xavier Darcos, paraît reprendre à son compte la plupart des points clés du Référendum national sur l'école de SOS Éducation.

Tout n'est évidemment pas parfait dans les nouveaux programmes du primaire. Le ministre de l'Éducation Xavier Darcos a fait d'innombrables compromis, dont personne n'a finalement compris les raisons. Pourquoi s'est-il senti obligé, par exemple, d'obéir aux syndicats qui lui demandaient de retarder jusqu'au collège l'apprentissage des voix active et passive, du passé antérieur et

du subjonctif présent, ou encore du **c o m p l é m e n t d'agent** ? En mathématiques, pourquoi a-t-il renoncé à la division de deux nombres décimaux en CM2 ? Ces reculs, si regrettables soient-ils, ne doivent cependant pas masquer de substantielles avancées. Retour aux « fondamentaux » en français comme

en mathématiques, à l'histoire chronologique et événementielle, réintroduction partielle de la méthode syllabique : rien de tout cela n'aurait été imaginable il y a seulement dix ans, quand les « pédagogistes » régnaient sans partage sur les écoles.

RETOUR AUX FONDAMENTAUX

Le travail des membres de SOS Éducation en faveur des méthodes traditionnelles porte donc ses fruits : comme ils n'ont pas cessé de le

100 000
signatures
en 2005

300 000

signatures
en 2008

La croissance exponentielle de la participation des parents et des professeurs de bon sens au Référendum national sur l'école n'a pas laissé le choix au ministre de l'Éducation.

demandeur depuis sept ans, les programmes assignés aux classes du primaire remettent à l'honneur, en français, l'orthographe, la dictée, la grammaire, la conjugaison, l'analyse et la récitation ; en mathématiques, le calcul mental, l'apprentissage des tables de multiplication, les principales opérations, la règle de trois et la proportionnalité ; en histoire, la chronologie, les grands hommes et les principaux événements et batailles.

COURS DE MORALE !

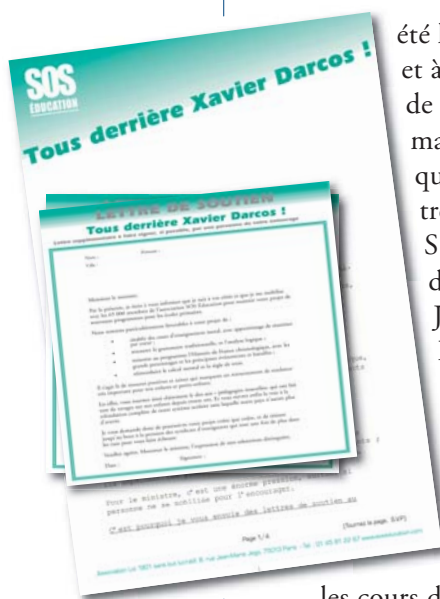
Le plus spectaculaire retournement, cependant, est l'affaire des « cours de morale ». Le ministre de l'Éducation a en effet repris entièrement à son compte les propositions de l'association sur ce sujet, allant jusqu'à décréter le retour de « *l'apprentissage par cœur de maximes morales* » dans les écoles primaires. Or, comme le relevait le quotidien *Le Monde* du 9 avril 2008, SOS Éducation a toujours



Déjà 300 000 participants au Référendum national sur l'école : jamais aucun organisme indépendant n'avait mené une action d'une telle ampleur.

Suite page 2 >>>

Suite de la page 1 >>>



Les membres de SOS Éducation signent en masse les pétitions de soutien pour les réformes des programmes scolaires entreprises par Xavier Darcos.

été l'unique association à se prononcer et à agir en faveur du retour des cours de morale dans les écoles. Dans les matières « scolaires », il est évident que, depuis plusieurs années, d'autres voix que celles des membres de SOS Éducation s'élevaient pour demander le retour au bon sens : Jean-Paul Brighelli, Marc Le Bris, Rachel Boutonnet. Des initiatives plus laborieuses - mais d'autant plus méritoires - de retraités comme Gilbert Sibieude et Gilbert Castellanet, et leur association Famille École Éducation, allaient dans le même sens. Mais

les cours de morale n'ont jamais fait partie de leurs revendications.

Au contraire, depuis le jour de la création de SOS Éducation, ses membres actifs n'ont pas cessé de réclamer, à coups de pétitions, de référendums, de cartes postales, d'interventions médiatiques ou de pression directe sur les élus, le retour des cours de morale. Infatigablement, ils ont rappelé que la formation intellectuelle des enfants, dans les écoles, ne peut pas se faire si certains principes élémentaires de comportement ne sont pas respectés.

L'action des membres de SOS Éducation sur ce sujet s'est donc révélée d'une efficacité prodigieuse. C'est officiel : les nouveaux programmes prévoient, dès la maternelle, de faire apprendre aux enfants « les règles de civilité et les principes d'un comportement conforme à la morale ». Cet enseignement sera ensuite approfondi jusqu'en CM2, les élèves devant apprendre, à côté de l'instruction civique, « l'estime de soi, le respect de l'intégrité des personnes, y compris de la leur ».

MISE EN ŒUVRE PROBLÉMATIQUE

Les membres de SOS Éducation ne sous-estiment pas, cependant, les difficultés que va poser la mise en œuvre de ces mesures sur le terrain. En effet, l'hostilité du principal syndicat d'instituteurs, le SNUipp, risque au minimum de ralentir considérablement leur application. Ces experts du blocage de réformes s'inquiètent d'un prétendu « retour à l'ordre moral », et s'appuient sur un allié particulièrement servile et peu scrupuleux, le comité de direction de la FCPE. La FCPE est une fédération de « parents d'élèves », composée essentiellement de syndicalistes qui ont des enfants dans les écoles. Fidèles à leur (mauvaise) habitude, mais manifestement à court d'imagina-

tion, ces parents très spéciaux n'hésitent pas à ressortir pour l'occasion leurs slogans les plus usés. Selon eux, le « danger » des nouveaux programmes serait que « l'enfant se retrouve formaté par l'école », « soumis à l'autorité des adultes », et « conditionné à se lever promptement au moindre signal »... Des arguments frelatés, mais qui ont déjà permis de bloquer bien des réformes.

MOBILISATION DES MEMBRES DE SOS ÉDUCTION

La vigilance la plus grande des membres de l'association sera nécessaire pour s'assurer que les écoliers bénéficient effectivement des changements. Ils peuvent compter sur l'appui de deux syndicats de professeurs, le Snalc et la CFTC-Éducation, qui approuvent le recentrage des apprentissages sur les fondamentaux. Reconnaître et saluer cette attitude intelligente et courageuse est important, car il se peut qu'elle s'avère un jour décisive pour faire réussir l'offensive du ministre de l'Éducation.

« Un intense travail va être nécessaire pour les membres de SOS Éducation dans les prochains mois, s'ils veulent que les écoliers recueillent tout le fruit de leurs efforts de sept années de mobilisation », commente Isabelle Hannart, secrétaire générale de SOS Éducation. « À l'évidence, le ministre Xavier Darcos est revenu dans le droit chemin. Les membres de l'association feront tout pour qu'il y chemine sur la plus longue distance possible. » ■



L'opposition aux réformes de Xavier Darcos est menée par des syndicats d'enseignants qui se targuent du "soutien d'organisations lycéennes". Mais persuader certains élèves de descendre dans les rues pendant les beaux jours de mai n'est pas forcément plus difficile que de les convaincre de se concentrer sur leurs études...

SERVICE MINIMUM À L'ÉCOLE, UNE LAME À DOUBLE TRANCHANT

Xavier Darcos s'attelle à mettre en œuvre le service minimum à l'école, qui figurait parmi les promesses du candidat Sarkozy avant son élection. Aussi utile soit-elle, cette mesure reste insuffisante, et dangereuse.

Le service minimum à l'école en cas de grève des enseignants est-il une bonne idée ? Entre 60 % et 83 % des Français, selon les sondages, y sont favorables. On imagine d'ailleurs mal comment il pourrait en aller autrement, à moins de supposer que les parents d'élèves soient désireux d'être régulièrement pris en otages par les syndicats de l'Éducation nationale... Cependant, les mots sont trompeurs. Si un professeur interrompt son travail pour faire la grève, il ne peut être vraiment remplacé que par un autre professeur. Or, ce n'est pas ce que prévoit la réforme de Xavier Darcos : elle ne met pas en place un service minimum d'enseignement, mais un service minimum d'accueil, pendant lequel les enfants seront gardés, mais pas instruits.

CE QUE VEULENT LES SYNDICATS

Cela n'empêche pas les syndicats d'enseignants de protester agressivement contre cette mesure. En effet, ils tiennent à conserver la capacité d'imposer leurs revendications au gouvernement. Or, pour contraindre le gouvernement à céder, il faut que leurs grèves infligent des dommages maximum au pays. Bloquer l'économie, en empêchant les parents d'aller travailler, reste « l'arme fatale » pour eux. La stratégie de Xavier Darcos est donc habile : il veut permettre aux parents d'aller quand même travailler les jours de grève, en assurant la garde de leurs enfants dans les écoles. Et comme il ne limite en rien le « droit de grève » des enseignants, les patrons des syndicats ont du mal à mobiliser l'opinion en leur faveur...

NE PAS CONFONDRE ÉCOLE ET GARDERIE !

Cependant, les membres de SOS Éducation considèrent que, au vu de l'état d'esprit actuel, cette

mesure présente un grave danger : celui de rendre la grève « indolore » – et donc la situation plus facilement acceptable par tous ceux de nos concitoyens qui se montrent plus soucieux de leur confort que de l'éducation de leurs enfants. De plus, si les parents d'élèves ne sont plus pris en otages, les élèves eux-mêmes le restent, puisqu'on les prive toujours d'instruction. En ce sens, cette mesure est une lame à double tranchant : certes, elle diminue la capacité de nuisance des syndicats ; mais elle risque d'inciter les parents à perdre de vue ce qui fait l'objectif premier et la raison d'être de l'école : la transmission des connaissances.



Bloquer l'économie française en empêchant les parents d'élèves d'aller travailler a toujours été "l'arme fatale" pour les syndicats d'enseignants, dont le pouvoir se mesure à leur capacité de nuisance.

LES MEMBRES DE SOS ÉDUCTION DEMANDENT AU MINISTRE DE SUPPRIMER LES FINANCEMENTS AUX SYNDICATS D'ENSEIGNANTS

La seule mesure qui permettrait vraiment de rétablir le pouvoir des syndicats d'enseignants dans de justes proportions reste la suppression des subventions ministérielles. Comme l'a encore expliqué Vincent Laarman, délégué général de SOS Éducation, au micro de la radio RMC le 15 avril 2008, plus de 7 000 enseignants sont payés par le ministère de l'Éducation nationale pour faire du syndicalisme et de l'agitation dans les écoles au lieu d'enseigner. C'est vraiment là le scandale auquel le ministre doit s'attaquer en priorité. Car là se trouve la racine de la désinformation, et finalement des grèves à répétition qui rythment l'année scolaire. Supprimer ces « avantages acquis » des syndicats serait infiniment plus efficace, et plus sain, que la petite manœuvre du « service minimum de garderie », aussi habile soit-elle. ■

3 juillet 2008 :

Remise du prix Saud Bahwan

Enfin un prix pour reconnaître le travail des meilleurs professionnels de l'éducation ! Le 3 juillet, à la questure de l'Assemblée nationale, la présidente de SOS Éducation Claire Polin remettra pour la première fois à trois lauréats le « Prix Saud Bahwan » de l'excellence éducative, en présence de Françoise Hostalier, ancien Secrétaire d'État à l'Éducation scolaire et actuellement député du Nord.

Le prix Saud Bahwan de l'excellence éducative a été créé par l'association SOS Éducation pour récompenser des personnes qui se sont illustrées par leur action éducative, faisant une vraie différence pour les enfants des écoles.

Seront ainsi distingués pour la première édition du prix, le 3 juillet 2008 :

- 1^{er} prix : M. Christophe Bessac, chef d'établissement, qui a redressé de manière spectaculaire un

collège en difficulté, en imposant des principes élémentaires de politesse, de discipline et de rigueur à l'ensemble des élèves et des professeurs ;

- 2^e prix, M. Jean Nemo, directeur de la Librairie des écoles, qui édite des manuels scolaires fidèles à l'esprit des méthodes d'enseignement traditionnelles, mais entièrement actualisés et conformes aux nouveaux programmes ;

- 3^e prix, M. Bernard Buffard, enseignant et coauteur, avec Mme Agathe Berthier, d'un livre intitulé « Collège-lycée : service public d'éducation ? »*, pour sa contribution à la réflexion sur l'enseignement.

Ces premier, deuxième et troisième prix seront respectivement récompensés par une somme d'un montant de 10 000, 1 000 et 500 euros, lors d'une cérémonie qui aura lieu à la Questure de l'Assemblée nationale, à Paris.

UN PRIX CRÉÉ GRÂCE À UN TRÈS GÉNÉREUX DONATEUR

Ce prix a été rendu possible grâce à un très généreux donateur de l'association, M. Saud Bahwan. Très sensible à la cause des orphelins, des enfants handicapés, et en général de l'éducation des enfants, il soutient dans le monde entier les meilleures initiatives pour l'éducation.

À Oman, pays dont il est originaire, il a mené de multiples projets dans les écoles, qui bénéficient aujourd'hui à des centaines de milliers d'enfants.

Résidant régulièrement en France, il s'est aperçu que notre pays, contrairement à l'image qu'il donne généralement à l'étranger, connaît un très grave problème d'éducation.

Il a donc décidé de soutenir SOS Éducation pour pousser les pouvoirs publics à réagir de la bonne manière. « C'est une chance immense pour notre association d'avoir le soutien d'une personne aussi intelligente, perspicace et décidée que M. Saud Bahwan », explique Claire Polin, présidente de SOS Éducation.

« Mais c'est une chance encore plus grande pour notre pays et les élèves de nos écoles, même s'ils ne sont pas conscients des enjeux de leur éducation. Que M. Saud Bahwan soit infiniment remercié pour tous les effets, à court et long termes, pour nos enfants et notre pays, de sa grande générosité envers notre association ». Un des principaux problèmes de notre système éducatif est



de l'excellence éducative

en effet que, quoiqu'ils fassent en bien ou en mal, les professeurs et chefs d'établissements suivent le même déroulement de carrière. Il est donc très important que des initiatives comme celle-ci puissent contribuer à reconnaître les efforts des plus méritants.

AFFLUENCE RECORD

Seule ombre au tableau : les places pour assister à la remise du prix partent à la vitesse de l'éclair. La salle prévue, trop petite, va très certainement obliger l'association à refuser des centaines de personnes, même parmi ses membres les plus actifs. L'engagement a été pris de prévoir une salle beaucoup plus spacieuse pour l'édition 2009. Que tous les membres de l'asso-

ciation pardon-
nent aux organi-
sateurs de n'avoir
pas vu assez
grand. Ils seront
invités sans faute
l'année pro-
chaine. ■

* Bernard
Buffard et
Agathe Berthier,
« Collège-lycée :
service public
d'éducation ? », Éditions Bénévent, juin 2007,

140 pages.



Le Prix Saud Bahwan de l'excellence éducative sera décerné par SOS Éducation à trois lauréats le 3 juillet 2008 à la Questure de l'Assemblée nationale.

PORTRAIT DU LAURÉAT, CHRISTOPHE BESSAC

Lauréat du 1^{er} prix Saud Bahwan de l'excellence éducative, Christophe Bessac (46 ans) a enseigné la philosophie pendant sept ans, avant d'exercer les fonctions de Conseiller principal adjoint d'éducation au collège Jean Masset de Clichy, puis de Conseiller principal d'éducation (CPE) à Chanteloup-les-Vignes, et enfin de diriger plusieurs établissements classés en ZEP. Ce parcours au sein de l'Éducation nationale lui permet d'avoir aujourd'hui une vision globale du « terrain ».

L'action qu'il a conduite au lycée Paul-Éluard de Châtillon le désignait incontestablement pour recevoir le premier Prix de l'excellence éducative. Lorsqu'il en prit la direction, en septembre 2006, ce collège des Hauts-de-seine traversait une crise grave. Les rapports entre les enseignants et la précédente direction étaient coupés, le niveau scolaire dégringolait, la discipline en souffrait, l'établissement était considéré, par euphémisme, comme « difficile », et de nombreux parents déposaient des demandes de dérogation à la carte scolaire pour éviter que leurs



enfants n'y soient scolarisés.

À la fin de l'année scolaire, tout avait changé. L'équipe enseignante avait retrouvé confiance et motivation, les élèves étaient recadrés, la discipline restaurée et le niveau redressé.

Pour parvenir à rétablir si rapidement une situation à ce point compromise, Christophe Bessac a eu recours à des recettes simples et efficaces : en premier lieu, il a défini clairement la règle du jeu, fixée par le règlement intérieur de l'établissement. Par ail-

leurs, il a restauré le dialogue avec les enseignants, rassuré les parents, établi des rapports de confiance avec les élèves en se montrant ferme mais disponible et en récompensant l'effort... « C'est sur les petits détails que se fait la différence, explique-t-il. C'est comme en français : entre un bon et un mauvais texte, ce qui fait la différence, c'est la virgule ! »

Lui-même père d'un enfant, il reconnaît volontiers que « le "métier" le plus difficile du monde est celui de parent » ; et ajoute : « Tout de suite après, vient celui de professeur... » Il est pleinement conscient de l'importance de sa mission : « Nous préparons les enfants à s'approprier le monde de demain, dit-il, et à trouver leur place au sein de la société. » ■

SOS ÉDUCATION PUBLIE :

« COMMENT TENIR SA CLASSE : MANUEL DE DISCIPLINE À L'USAGE DES JEUNES PROFESSEURS »

Les conseils d'un instituteur riche d'une tradition éducative multiséculaire aux jeunes enseignants d'aujourd'hui.

« J'ai voulu, en écrivant ces observations, offrir aux professeurs débutants qui en sentiraient le besoin, quelques suggestions sur la manière d'établir leur autorité et de la maintenir. » Publié en 1939, ce merveilleux petit livre semble pourtant avoir été écrit spécialement pour les professeurs d'aujourd'hui. À le lire, on réalise que les problèmes d'autorité et de discipline que posent les enfants actuellement ne sont nullement différents, au fond, de ceux d'autrefois. Et c'est pourquoi SOS Éducation et les éditions François-Xavier de Guibert ont pris la décision capitale de le rééditer, sous le titre « *Comment tenir sa classe, manuel de discipline à l'usage des jeunes professeurs* ». Conseils, recettes pra-

tiques, mises en garde, il recèle de véritables trésors de pédagogie, qui permettront aux jeunes enseignants d'éviter la plupart des pièges de la salle de classe. Ils sauront comment asseoir sereinement leur autorité dès leur premier jour d'enseignement, afin que leurs cours profitent au maximum à leurs élèves. Écrit dans un style aussi accessible que drôle, ce petit livre révèle à chaque ligne le profond attachement que l'instituteur Olivier Leroy avait pour ses élèves. Ce qui impliquait, pour lui, de savoir parfois se montrer ferme avec eux, pour leur bien. Un livre qui redonne franchement espoir.

Olivier Leroy, *Comment tenir sa classe, manuel de discipline à l'usage des jeunes professeurs*, co-édition SOS Éducation - François-Xavier de Guibert, 84 pages, 9,50 €. L'ouvrage est disponible en librairie ou auprès de SOS Éducation, 8 rue Jean-Marie Jégo, 75013 Paris. ■

NOUVELLES ÉTUDES DE SOS ÉDUCATION

Pour contribuer à faire évoluer la réflexion sur l'éducation aujourd'hui, SOS Éducation publie quatre nouvelles études :

► « *Les fondements du pédagogisme* », par Henri Nivesse, certifié, professeur de civilisation française et journaliste. L'auteur analyse les causes idéologiques de la crise que traverse le système éducatif français et décrypte les utopies qui, des « sciences de l'éducation » au pédagogisme de Philippe Meirieu, en passant par le « comportementisme », le constructivisme, le communisme et le néo-marxisme de Bourdieu, ont conduit au délitement de notre enseignement par la déconstruction des normes et le dénigrement des savoirs.

► « *Le déroulement des épreuves d'examen : analyse et proposition* », par Bernard Buffard, enseignant et coauteur de *Collège-lycée : service public d'éducation*. Chaque année, la mauvaise organisation des épreuves du baccalauréat fait perdre des milliers d'heures de cours à des élèves que les examens ne concernent pas encore. Bernard Buffard en étudie les raisons et propose des solutions.

► « *Les liaisons dangereuses de l'école et de l'Art contemporain* », par Christine Sourgins, historienne d'art, auteur de « *Les mirages de l'Art contemporain* ».

► « *Violences et Pédagogie scolaire* », par Joseph Vaillé, auteur de « *Violence, illettrisme : la faute à l'école* ». ■

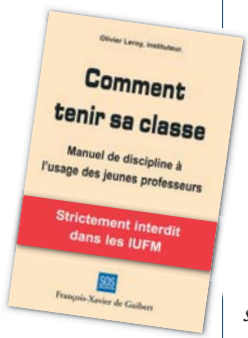
Toutes ces études peuvent être commandées à SOS Éducation, au prix de 3 € l'unité, et peuvent être consultées sur le site Internet de l'association, www.soseducation.com

AGENDA CONFÉRENCES

► Le 10 avril 2008, le délégué général adjoint de SOS Éducation, Aldric Boulangé, donnait une conférence sur l'avenir de l'enseignement secondaire à la Questure de l'Assemblée nationale, aux côtés de Françoise Hostalier, député et ancien Secrétaire d'État auprès du ministère de l'Éducation, au cours d'une rencontre organisée par l'association Héritage & Progrès (Photo 1).

► Le 15 mai 2008, Aldric Boulangé donnait une conférence sur les racines philosophiques du pédagogisme moderne à l'Institut d'Histoire Sociale, sur invitation du Professeur Pierre Rigoulot (Photo 2).

► Le 21 juin 2008, le délégué général de SOS Éducation Vincent Laarman donnait une conférence sur les fondements idéologiques des pédagogies modernes au Collège-Lycée de la Croix des Vents (Orne), à l'occasion de la remise des prix de fin d'année (Photo 3). ■



Vous l'avez sur le cœur

DES DIRECTIVES ABSURDES

Je suis professeur d'anglais et j'enseigne en lycée. Les évaluations des enseignants sont effectuées par des inspecteurs qui, pour la plupart je suppose, suivent la même pédagogie que celle imposée par les IUFM, c'est-à-dire tout ce contre quoi vous semblez vous battre (l'inductivisme). Dans ce cas, un "bon" professeur peut être simplement quelqu'un qui obéit à des directives absurdes. Que faire quand on veut nous faire étudier uniquement des textes "fun" en classe (je cite un inspecteur), quand on nous dit que l'erreur est formidable et qu'il vaut mieux que les élèves en fassent pourvu qu'ils communiquent, quand on réduit l'importance culturelle des textes, quand le commentaire littéraire devient un simple compte-rendu, etc. ? Nous pouvons certes désobéir, mais nous ne récolterons pas de lauriers pour autant.

Mme Wicker, par courriel.

RICHESSE DE LA MÉMOIRE

La dictée de jadis n'était pas seulement une mise à l'épreuve des connaissances orthographiques, mais une occasion de s'imprégner d'une belle langue (vocabulaire et syntaxe). Du fait que cet exercice était absolument quotidien (...) et que les textes choisis par nos maîtres étaient des textes littéraires, c'est-à-dire à un niveau de langue supérieur à celui de nos familles, il en résultait une imprégnation et une sensibilisation de nos esprits à la beauté des textes. Si on y ajoute les « récitations » en prose ou en vers qu'on apprenait par cœur et qui sont encore la richesse de nos mémoires (j'ai 91 ans), on comprend que la disparition de ces disciplines dans les classes ait abouti à la pauvreté actuelle de la langue.

Mme Hanriot, Vincennes.

L'ÉCOLE ET L'ENTREPRISE

De la même manière qu'il faut travailler en collaboration avec les familles, je pense qu'il faut travailler avec le monde du travail et l'entreprise. Combien de professeurs (en dehors de ceux de LP industriels) ont mis les pieds dans un atelier ou un garage, autrement que pour y faire réparer leur voiture ? Combien de professeurs envoient en LP des élèves qu'ils savent en réelle difficulté, mais dont ils n'imaginent pas qu'ils les envoient à leur perte ? Car pour devenir maçon, il faut savoir faire un calcul de proportion quand on veut faire du béton...

Mme Cassifour, Cappel-la-Grande.

PAS ASSEZ « LUDIQUE » !

Trois enseignants que j'ai contactés ont été sidérés lors de leur inspection ou de leurs séances de formation de s'entendre dire par l'inspecteur qu'il ne fallait plus faire de dictées, ni faire apprendre par cœur des poésies aux enfants ! Une autre institutrice (49 ans) m'a dit être à bout (...). Voici peu de temps, elle fut inspectée. Elle faisait une leçon de conjugaison. L'inspecteur a tiré cette conclusion : votre enseignement n'est pas assez « ludique ». Et encore : « Vous n'avez pas à répéter, une fois suffit. Les élèves doivent avoir compris ! »

Mme Chevalier, St-Amand-les-Eaux.

QUAND LA LITTÉRATURE FAIT PLACE À LA VIOLENCE

Je viens d'ouvrir le manuel de littérature de CM1 de ma fille. Elle l'a ramené à la maison pour la première fois puisque normalement, il y en a un pour deux, il reste à l'école. Mon mari et moi, nous sommes désabusés. Après avoir écouté sa lecture, qui racontait l'histoire de fillettes enlevées, noyées dans un bain de sang et décapitées sur un billot,... nous avons feuilleté le livre. Le reste du livre, rassurons-nous, est du même acabit : publicités pour des livres " *L'assassin habite à côté*", " *Les doigts rouges*", évidemment " *Harry Potter*"; extraits terrifiants ; phrases chocs (« *Qu'y a-t-il de commun entre un gangster en fin de carrière et une vieille dame mal aimée ?* ») ; dessins suggérant la peur ; leçons dont on a du mal à comprendre l'objectif ! Ne sait-on pas à l'Éducation nationale que la violence engendre la violence et que les enfants d'aujourd'hui, ont aussi droit d'accéder au rêve et à la poésie ? Ce livre ne fait pas honneur à leur intelligence.

Mme Mesnier-Caspar, par courriel.

D'UN LYCÉEN VICTIME DES BLOCAGES

Un grand bravo pour votre action contre les problèmes de notre système éducatif. Je suis moi-même en première S, et pendant les blocages, j'ai failli devoir me battre contre des lycéens pour rentrer dans mon lycée. Je suis finalement passé au-dessus des grilles. Les "bloqueurs" auxquels j'ai demandé s'ils avaient lu les textes officiels contre lesquels ils manifestaient m'ont avoué que non. Bonne continuation dans votre - notre - combat pour une éducation saine.

M. S., par courriel

TÉMOIGNEZ

Si vous avez rencontré des problèmes concernant l'école de vos enfants, la carte scolaire, les abus des syndicats dans votre établissement, votre témoignage nous intéresse !

Écrivez-nous à SOS Éducation ou par courriel à : contact@soseducation.com

Les témoignages des membres de SOS Éducation affluent en nombre toujours plus important au siège de l'association. La plupart mériteraient une place ici mais ils occuperaient des dizaines de pages s'ils étaient tous publiés. La rédaction présente donc ses excuses à toutes les personnes dont les témoignages n'ont pas pu être reproduits.

NOUVELLE VICTOIRE DE SOS ÉDUCATION FACE À BORDAS ET NATHAN

Après leur triple défaite, les maisons d'édition annoncent qu'elles poursuivront SOS Éducation « jusqu'en Cassation »

VICTOIRE POUR SOS ÉDUCATION SUR TOUS LES CHEFS D'ACCUSATION

Poursuivie en justice depuis le mois de novembre 2005 par les éditions Nathan et Bordas pour avoir épinglé trois des livres scolaires qu'elles publient, SOS Éducation avait gagné une première bataille le 22 janvier dernier : les éditeurs, qui l'attaquaient pour « *diffamation publique* », avaient été « *déboutés de toutes leurs demandes* » par la dix-septième chambre correctionnelle. Ainsi que le rapportait le *Figaro Magazine* du 9 février 2008, « *la justice a considéré que SOS Éducation "est libre de procéder à une vive critique de manuels scolaires" et que le contenu de la pétition "relève du domaine de l'opinion dans le cadre d'un débat public"* ».

L'association a remporté aussi spectaculairement la deuxième manche de ce procès fleuve : Bordas et Nathan

ont également été déboutés des accusations de faux et usage de faux, et de discrimination faisant entrave à l'exercice normal d'une activité économique, qu'ils portaient contre SOS Éducation. Il reste donc licite, en France, de critiquer librement les plus mauvais des manuels scolaires. Il y est encore admis que des parents d'élèves puissent protester contre les erreurs et les défauts des livres de classe. Cette magnifique série de victoires judiciaires a d'ailleurs permis aux membres de l'association de reprendre de plus belle leur action contre les « 5 pires livres de classe », faisant encore monter de façon considérable la pression sur les éditeurs.

TACTIQUE SOURNOISE

Concernant les procédures judiciaires, cependant, l'association est confrontée à une tactique particulièrement sournoise de la part de Bordas et de Nathan. Dans notre dernier bulletin, nous avons suggéré que les éditeurs étaient peut-être motivés par le fait de faire monter



encore l'addition pour l'association, en l'obligeant à engager de nouveaux frais juridiques pour sa défense. Il est aujourd'hui établi que c'est effectivement la stratégie qu'ils ont adoptée. Le fait a été rapporté par la presse : avant même que les affaires aient été jugées en appel, leur avocat, M^e Olivier Baratelli, a déclaré aux journalistes que Nathan et Bordas « *iraient jusqu'en Cassation* » ! Il s'agit donc d'une volonté délibérée de multiplier les procédures qui, si elles ne pèsent pas lourd dans le budget de mastodontes de l'édition, sont en revanche très significatives pour les membres de SOS Éducation... Reste que si les éditeurs souhaitent échapper aux critiques des parents et des professeurs de bon sens, la meilleure façon d'y parvenir consiste à publier de bons manuels scolaires. D'autres ont commencé à le faire, fort heureusement, en particulier La Librairie des Écoles (voir page 4 de ce bulletin) !

LA CAMPAGNE CONTRE LES « CINQ PIRES LIVRES DE CLASSE » REPREND DE PLUS BELLE

Dans l'immédiat, les membres de SOS Éducation exigent une nouvelle fois le retrait des « cinq pires livres de classes », qui continuent leurs ravages dans les écoles primaires. Des dizaines de milliers de cartes postales sont arrivées au siège de chacune des sociétés éditrices de ces manuels, déclenchant à nouveau une véritable panique. D'autant plus que cette action était relayée, en parallèle, par une pétition au ministre de l'Éducation lui demandant de s'emparer immédiatement du dossier. Une lettre recommandée rédigée dans les termes les plus fermes est partie du siège de SOS Éducation le 10 juin 2008. Signée du délégué général V. Laarman, elle demande au ministre un rendez-vous d'urgence, pour envisager des solutions. « *Cela fait trente ans que la qualité des manuels scolaires de nos enfants se dégrade, et que le ministère de l'Éducation laisse faire. Sa responsabilité est aujourd'hui largement aussi lourde que celle des éditeurs eux-mêmes* », explique Vincent Laarman. Affaire à suivre, donc. ■



Des dizaine de milliers de cartes de protestation arrivent par camion chez Nathan, Bordas, Hatier et Hachette.